

Rapport Orientations Budgétaires 2022



Le **DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB)** prévu par le code général des collectivités territoriales (article 2312-1 du CGCT), a lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et s'appuie sur le présent rapport qui sera publié sur le site de Cœur de Sologne. C'est une étape obligatoire du cycle budgétaire.



Il s'agit d'une discussion autour des orientations constatées et à venir de la structure budgétaire intercommunale.



Ce document précise les évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en informant sur les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de subventions. Les relations financières entre les communes et l'EPCI sont également évoquées.



Il propose des engagements pluriannuels et fait un point sur la structure et la gestion de la dette et sur l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel.

Le Débat d'Orientation Budgétaire donne lieu à une délibération actant de la tenue du débat mais il ne donne pas lieu à un vote.



/// Éléments de contexte

/// Les orientations nationales

Quelques éléments du contexte macro-économique

Taux de croissance du PIB (en volume)

- +6,25 % en 2021 contre -11,5% en 2020, 1,5% en 2019, 1,8% en 2018
- **+4% en 2022**

Taux de croissance des prix à la consommation (en moyenne annuelle)

- 1,5% en 2021, contre 0,5 % en 2020, 1,1% en 2019 et 1,8% en 2018
- **1,5% en 2022**
- Revalorisation des valeurs locatives en 2022: en principe **+3,4%** (évolution en glissement annuel de l'IPCH constatée fin novembre 2021)

Taux d'intérêt

- Négatif pour les grands emprunteurs sur le court terme, mais lente remontée sur le long terme et incertitudes liées à l'inflation

Déficit public

- -8,1 % du PIB en 2021 après 9,1% du PIB en 2020, sous l'effet de la Covid-19
- **-4,8% du PIB en 2022**



Projet de loi de finances

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2022, tel que la ministre de la Cohésion des territoires l'a dévoilé ce 21 septembre au comité des finances locales (CFL) - à la veille de sa présentation en conseil des ministres - est "assez sobre s'agissant des dispositions concernant les finances locales", estime un expert en fonction dans une association d'élus locaux, qui ne se dit guère surpris, puisque ce PLF est "le dernier de la mandature".

Jusqu'à la fin de son mandat, l'exécutif aura appliqué son engagement de maintenir la **dotations globale de fonctionnement** (DGF) "à périmètre constant", et ce alors que la crise a fait exploser le déficit public.

La principale dotation (que le "bloc communal" et les départements se partagent) s'élèvera en 2022 à 26,8 milliards d'euros. Les **concours de l'État en faveur des collectivités territoriales** - qui comprennent notamment la dotation globale de fonctionnement, le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée et les autres "prélèvements sur les recettes de l'État", de même que les crédits de la mission "Relations avec les collectivités territoriales" et la part de TVA affectée aux régions - seront même en hausse de 525 millions d'euros l'an prochain.

Le supplément provient essentiellement du dynamisme de deux ressources ne figurant pas dans l'enveloppe des concours financiers de l'État soumise à la règle de stabilité, à savoir : d'une part, la quote-part de TVA qui est affectée aux régions depuis la suppression en 2018 de la part régionale de la DGF et, d'autre part, la progression de la compensation de la réduction de moitié des valeurs locatives de la taxe sur le foncier bâti et de la cotisation foncière des entreprises acquittées par les

sociétés ayant des locaux industriels (mise en place en 2021 au bénéfice des communes et des intercommunalités, elle augmente de 10,7 % pour s'établir à 3,64 milliards d'euros).

Devant les élus locaux, la ministre de la Cohésion des territoires a mis l'accent sur la volonté du gouvernement de maintenir en 2022 "un soutien particulièrement élevé" à l'**investissement local**. 1,046 milliard d'euros et 150 millions d'euros sont inscrits dans le PLF respectivement pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation politique de la ville (DPV). Surtout, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) connaît un abondement exceptionnel "d'environ" 350 millions d'euros. Cette rallonge servira à financer les opérations des collectivités prévues dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Le gouvernement a décidé de doubler la dotation de soutien aux communes pour la **protection de la biodiversité**. Cette dotation, créée en 2020 pour soutenir les communes de moins de 10.000 habitants dont une part importante du territoire est classée en site "Natura 2000" ou comprise dans un cœur de parc national ou au sein d'un parc naturel marin va passer de 10 millions d'euros en 2021 à 20 millions en 2022.

La ministre a aussi communiqué sur la poursuite du **renforcement de la péréquation**. La dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation de solidarité urbaine (DSU) augmenteront chacune de 95 millions d'euros en 2022 (contre + 90 millions d'euros en 2021), les dotations de péréquation des départements progressant de leur côté de 10 millions d'euros (comme cette année).

Il faut rappeler que ces hausses sont entièrement financées par les collectivités elles-mêmes. La croissance de la DSR et de la DSU est ainsi permise par l'écêtement de la dotation forfaitaire d'une majorité de communes (exactement 20.848 en 2021) et de la dotation de compensation de l'ensemble des intercommunalités.

Autre mesure : les **indicateurs financiers**, qui entrent en compte notamment dans le calcul des dotations de péréquation sont réformés dans le sens des conclusions des travaux menés par le CFL : le potentiel financier communal inclura de nouvelles impositions (droits de mutation à titre onéreux perçus par les communes, taxe sur les pylônes électriques...).

/// Au plan local

L'exercice 2021 a encore fonctionné sous la menace de la crise sanitaire, générant en permanence des inquiétudes sur un potentiel confinement.

Les grands évènements ont de nouveau été supprimés, il reste l'espoir de les voir se tenir en 2022 !

L'impact sur la ressource liée à la perception de la taxe de séjour est fort.

Avec une recette habituelle de 630 000 €, l'encaissement de seulement 281 800 € en 2021 pénalise fortement l'exercice, heureusement les compensations de l'Etat au titre de la garantie de recettes amortiront la chute.

Globalement, **les postulats de base** pour l'élaboration des orientations budgétaires de 2022 sont les suivants :

- Pas de nouvel emprunt en 2022 sauf au budget annexe des zones d'activité
- Pause nécessaire en matière d'investissements d'envergure
- Réflexion sur la fiscalité



Les engagements pluriannuels

Les projets recensés ci-dessous sont de nouveau envisagés et ont bénéficié de quelques avancées en 2021 :

- Le projet de franchissement de l'autoroute : le dossier avance, la démarche au niveau du ministère des transports a déclenché une demande d'étude de faisabilité technique auprès de Cofiroute. Cette étude est entrée dans sa phase opérationnelle. Le cabinet ARCADIS va travailler sur 2 scénarios, avec une analyse multicritères, qui seront soumis à l'arbitrage du comité de pilotage. Le scénario retenu fera l'objet d'études complémentaires par ARCADIS pour aboutir à un avant-projet sommaire, à l'horizon de l'été en principe.



- Un parking avec de nombreuses places de stationnement de poids lourds est prévu en sortie d'autoroute, une réunion de programmation s'est tenue le 17 décembre 2021 avec toutes les parties prenantes. Les démarches suivent leur cours et des courriers sont rédigés afin que le dossier soit accepté au niveau du ministère de tutelle de Cofiroute.



- Déploiement de la fibre avec le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique : le déploiement est en cours et les premières réunions d'informations se sont tenues sur le territoire. Les opérateurs principaux sont tous prêts, les raccordements peuvent commencer !



- Développement économique :



- par l'apport de soutiens financiers et l'aide technique et administrative, la communauté de communes agit en facilitateur et veut poursuivre l'installation de nouvelles activités. Preuve en est, la récente élection du Président à l'assemblée spéciale des communautés de communes de DEV'UP pour y représenter le Loir et Cher.



- il faudra nécessairement acquérir de nouveaux terrains afin de pouvoir répondre aux demandes d'investisseurs et organiser l'aménagement de ces projets (viabilisation, voirie, communications)



- les demandes de locaux disponibles sont reçues à Cœur de Sologne et il est prévu d'acquérir une surface immobilière bâtie afin de pouvoir disposer de surfaces à louer, ainsi l'accueil de nouveaux investisseurs serait facilité

- L'accessibilité aux handicapés de tous les bâtiments, dans le cadre de l'Ad'AP, se poursuivra en 2022 par l'aménagement de la rampe d'accès à l'école de musique de Nouan-le-Fuzelier,
- Voirie : des travaux importants seront à prévoir sur les voies intercommunales avec le développement d'une vision sécuritaire et touristique (type chaussidou)
- Sologne à Vélo : Après la boucle de Chaumont sur Tharonne (autour de Center Parcs), la liaison Lamotte Beuvron/Nouan le Fuzelier, la liaison Lamotte Beuvron/Vouzon, la liaison Chaon/Souigny en Sologne sera prévue dans le mandat, à charge pour les Maires plus directement concernés de bâtir le projet de sorte qu'il reçoive l'assentiment de tous.



La structure et la gestion de la dette

Au 31 décembre 2021, la dette, tous budgets confondus, est composée des mêmes emprunts que l'année dernière :

Année	Objet	Montant	Durée	Taux	Dernier remboursement
2007	Siège social achat	70 000 €	15	4,57	2022
2010	Achat local technique	185 000 €	15	3,07	2025
2010	Terrain Lamotte-Beuvron	100 000 €	30	3,35	2040
2010	Travaux voirie	200 000 €	15	3,04	2025
2010	Travaux voirie zones activités	200 000 €	15	3,04	2025
2015	Réhabilitation de la piscine	700 000 €	15	1,97	2030
2018	Halle sportive de Vouzon	440 000 €	10	0,65	2028
2020	Tennis couverts, couverture de la piscine	1 000 000 €	25	0.56	2045

Cela représente une annuité consolidée égale à 202 400 € pour 2022.

Le *ratio Klopfer*, qui détermine la capacité de désendettement (Encours de dette/épargne brute), pour le budget principal est présenté ci-dessous :

Chapitre	Libellé	2019	2020	2021 estimé
Dépenses fonctionnement		5 217 278 €	5 212 334 €	5 506 595 €
O11	Charges générales	400 419 €	333 920 €	324 299 €
O12	Frais de personnel	679 116 €	748 854 €	915 976 €
66	charges financières	22 254 €	20 188 €	23 411 €
O14+65+67	Autres charges	4 115 489 €	4 109 372 €	4 242 909 €
Recettes fonctionnement		5 608 768 €	5 555 518 €	5 565 584 €
73	Impôts et taxes	4 660 284 €	4 592 061 €	4 452 633 €
74	Dotations et subventions	903 929 €	944 125 €	1 019 719 €
70+75	Ventes services et biens	44 555 €	19 332 €	93 232 €
Epargne Brute		391 490 €	343 184 €	58 989 €
	Encours Dette au 31/12	1 191 456 €	2 069 903 €	1 908 666 €
	Capacité désendettement	3,04	6,03	32,36

Le calcul estimé pour 2021 donne un résultat très mauvais. Cela est essentiellement dû à la perte de ressource de taxe de séjour (-348 200 € par rapport à une année normale).



Le résultat de l'année écoulée

Fonctionnement

Avec un excédent de fonctionnement estimé à 390 000 €, il ne faudra pas s'écarter dans les prévisions à venir ! En effet, il est essentiellement composé du report de l'année précédente, l'exercice 2021 s'étant juste équilibré (excédent dégagé en 2021 de 44 000 € seulement).



Au total, les dépenses de fonctionnement en 2021 sont supérieures aux années précédentes, + 5.5 % par rapport à 2020 que l'on pourrait considérer comme une exception du fait du covid, mais le total 2021 est supérieur de 3.7 % par rapport à 2019.

Pourquoi ?

- Deux chapitres sont en forte augmentation :
Les frais de personnel (+ 22 %) et les autres charges (+ 37%)

Dans les frais de personnel, il faut noter :

- ✓ Le recrutement de 3 agents permanents pour le fonctionnement de la piscine couverte (même si les dépenses ne pèsent que pour une demi-année)
- ✓ Les 2 piscines ayant fonctionné cet été, les contrats saisonniers ont été plus nombreux que lors de l'exercice précédent
- ✓ La prise en charge en année pleine, en dépenses, du collaborateur de cabinet (la moitié remboursée figurant en recettes)
- ✓ Le paiement (car c'est décalé d'un an) du demi salaire du développeur économique à la Ville de Lamotte Beuvron alors même que nous avons payé son salaire à 80 % sur toute l'année car l'agent est recruté à Coeur de Sologne depuis le 1^{er} janvier 2021

Pour les autres charges, l'augmentation s'explique par :

- ✓ L'augmentation de la subvention au budget annexe qui est passée de 26 000 € en 2020 à 99 000 € en 2021
- ✓ L'augmentation des dépenses de subventions qui passent de 92 000 € à 116 000 €, dû essentiellement à la subvention pour Initiative Loir et Cher sur le soutien aux activités économiques

Heureusement, les charges à caractère général (chapitre 011) sont bien maîtrisées car elles sont même inférieures à 2020.



Les recettes atteignent 5 928 840 € ce qui correspond au niveau de 2013 :

- Deux L'excédent reporté en 2021 (345 583 €) est nettement inférieur à celui de 2020 (814 036 €), du fait de l'affectation en investissement qui a permis, entre autres financements, de ne pas contracter d'emprunt cette année.

/// L'aide de l'Etat a été encaissée au titre de la garantie de recettes prévue à l'article 21 de la 3^{ème} loi de finances rectificative (123 204 € de solde pour 2020 et 56 506 € d'acompte pour 2021).

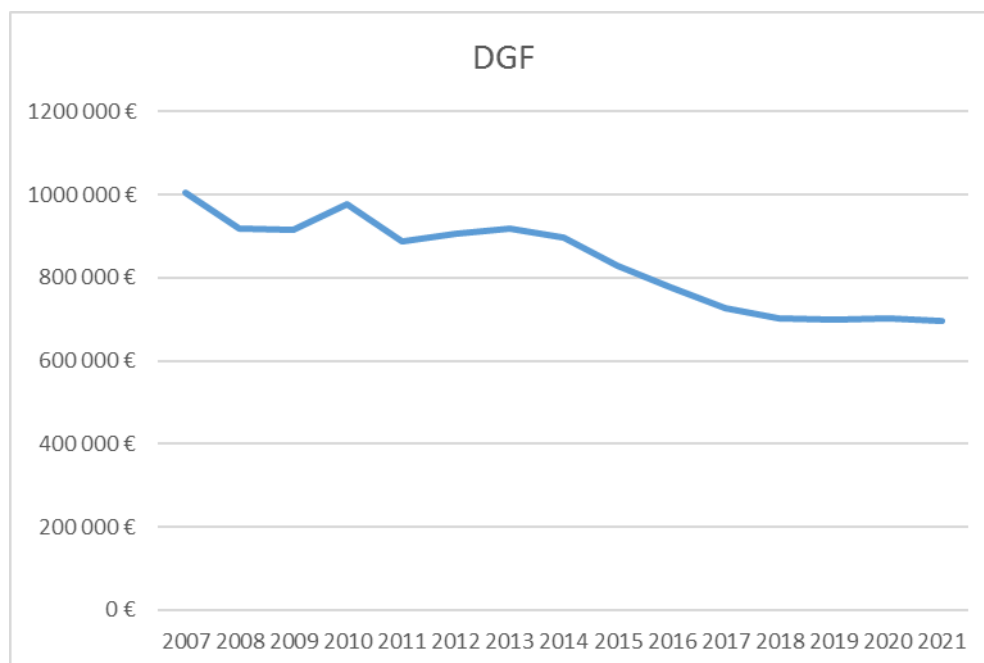
La répartition sur les exercices comptables est la suivante :

	Montant taxe séjour perçu	Recette théorique	Perte	Comp Etat
2020	448 811 €	624 241 €	175 430 €	188 353 €
2021	281 782 €	624 241 €	342 459 €	56 506 €

En 2021, le montant perçu est un acompte égal à 30 % du montant de la dotation perçue au titre de l'année 2020, le solde doit faire l'objet d'un versement d'ici le 31 mai 2022.

On peut considérer que l'aide de l'Etat compense la baisse de taxe de séjour.

/// Une DGF en baisse régulière



Des investissements importants

Si l'exercice 2020 affichait un résultat déficitaire de 228 017 € en section d'investissement, c'est l'inverse qui se produit cette année.

Les deux chantiers structurants du territoire sont achevés en 2021 et même s'il a fallu payer le montant important des dépenses, les subventions obtenues sur les projets ont pu être encaissées dans l'exercice et permettent donc cet équilibre excédentaire estimé à 233 063 €.



Le total des dépenses d'investissement 2021 se chiffre à 3 229 000 €, un niveau jamais atteint à Coeur de Sologne !

Gageons que ces réalisations porteront le territoire, restons optimistes !

Budget annexe des zones d'activités :

Globalement, le budget annexe des zones d'activités fera ressortir un excédent tant en investissement qu'en fonctionnement.

En 2021, les élus de Cœur de Sologne ont décidé de doubler l'enveloppe affectée aux aides et de nombreuses subventions au développement ont été votées, les investisseurs sont toujours actifs sur notre territoire, malgré la crise !

Budget annexe du SPANC (Service public d'assainissement non collectif) :

Le budget sera également excédentaire

/// Gestion du personnel



Les effectifs permanents (hors saisonniers et salariés d'associations) en équivalent temps plein, sont les suivants :

	2020	2021	Projet 2022
Administratif	2.92	3	3
Cabinet	0.15	1	1
Technique	2	2	2
Sport	2	4.6	5.4
Culture	4,41	3.7	4
Économie	0,5	0,8	0,8
France Services	1,08	2	2
Tourisme	2	1	1
Urbanisme			2
TOTAL	14,5	18,1	21,2

Variation des effectifs

L'augmentation du nombre de permanents équivalents temps plein pour 2022 concerne les décisions prises en conseil communautaire en fin d'année 2021 à savoir le passage à temps complet d'un agent de bibliothèque et le recrutement des deux agents pour la compétence urbanisme.

La modification dans le service sport concerne la comptabilisation des personnels sur une année entière pour le fonctionnement de la piscine couverte.

Il faut noter que les services fonctionnels sont restés stables quelque soient les projets (3 agents en administratif et 2 en technique).

Variations induites (GVT : glissement vieillesse technicité)

Cinq agents seront concernés par des augmentations d'indice liées à l'ancienneté (avancement d'échelon).

En coulisses, on évoque la possibilité de réviser la grille des employés de catégories C des suites de la revalorisation importante du SMIC au 1^{er} octobre 2021, cela interviendrait au 1^{er} janvier 2022 et concernerait 6 agents à Cœur de Sologne.

Le télétravail qui modernise l'organisation sera reconduit et l'investissement réalisé début 2021, avec l'installation d'un serveur informatique dédié permet de télétravailler sans risques.

Le niveau du régime indemnitaire sera amélioré avec une révision du RIFSEEP pour la part intitulée CIA (complément indemnitaire annuel), soit une augmentation de la dépense globale estimée à 8 000 € sur un budget global de frais de personnel qui sera supérieur à 1 000 000 €.

Le temps de travail est toujours basé sur la durée légale de 35 heures par semaine.

En matière d'actions en faveur du personnel, la collectivité adhère au CNAS, participe à hauteur de 20 € pour le financement des mutuelles labellisées et 20 € pour la garantie maintien de salaire, et a mis en place, en 2016, l'attribution de chèques de table de 4,50 euros (dont 2,25 euros financés par Cœur de Sologne).



/// Quelle vision pour 2022 ?

Un des grands principes de la gestion de l'argent public est la prudence, ce sera le modus operandi de 2022 !

Il est proposé de préparer un budget d'observation et donc de rigueur dans la mesure du possible afin de ne pas risquer de faire face à une situation difficile ultérieurement. Il faut pouvoir observer concrètement les effets de la crise sanitaire qui dure dans le temps et aura forcément un impact sur nos ressources fiscales, même si la prévision d'augmentation des bases fiscales de 3.4 % dans le PLF donnera un certain souffle.

Il faudra stabiliser le budget avec les nouveaux effectifs et aborder les dépenses de la piscine couverte en année pleine. La construction de nouveaux équipements entraîne de fait de nouvelles dépenses et la vigilance s'impose car les coûts obligatoires de contrats de maintenance et de vérifications divers (contrôle des installations électriques des ERP par exemple) augmentent naturellement.

L'installation du service urbanisme engendrera également de nouvelles dépenses.

Par ailleurs, il sera nécessaire de reprendre certains gros entretiens élevés en termes de coûts telle l'application de résine à la piscine de Lamotte-Beuvron (13 250 €).

En section d'investissement, les projets de 2021 sont achevés, il n'y aura donc pas de reports sur 2022. Une pause sur la réalisation d'investissements conséquents est souhaitable.

L'investissement principal sera constitué par le projet d'acquisition d'un bâtiment dans la zone des hauts noirs afin de pouvoir le proposer à la location. Cette acquisition sera réalisée dans le budget annexe des zones d'activités et financée par un emprunt.

Il faudra relancer l'accessibilité de l'école de musique à Nouan le Fuzelier et prévoir une enveloppe pour les acquisitions de « sécurité » pour le fonctionnement des deux piscines.

Le soutien au monde économique sera poursuivi mais dépendra également de la politique de la Région Centre Val de Loire puisque les conventions seront revues.

/// Point sur la mutualisation

- /// La réflexion autour de logiciels communs a débuté entre les responsables des services : l'utilisation du cadastre numérisé est mutualisée (la communauté de communes reçoit les fichiers et les « distribue » aux communes par l'intermédiaire de la société prestataire en informatique), la dématérialisation des procédures dans le domaine de l'urbanisme est prise en compte pour 2022
- /// La mise en place de rencontres professionnelles, sur des thématiques très ciblées, pour partager les connaissances était organisée régulièrement mais la crise sanitaire n'a pas permis de poursuivre, une réunion est prévue en janvier 2022 ... si les évolutions sanitaires l'autorisent...
- /// La mutualisation des services techniques a été évoquée et le travail de réflexion se poursuit, tant dans la mutualisation de l'humain que dans le partage de matériel
- /// La réflexion sur une police intercommunale s'est déroulée en 2021 et s'oriente vers l'organisation d'un service partagé qui verra certainement le jour en 2022
- /// La gestion du PACT est réalisée par la communauté de communes, cela permet une demande de financement en commun|
- /// Des services créés dans une commune sont partagés avec d'autres collectivités du territoire comme la fourrière animale par exemple
- /// Les visites médicales des agents de nos 7 collectivités se tiennent dans les locaux que Cœur de Sologne met à disposition gratuitement. C'est une économie d'ensemble pour tous compte tenu de la diminution des trajets et du temps passé par les agents pour remplir cette obligation.
- /// Le transfert de la compétence urbanisme décidé en 2021 représente une concrétisation ultime de mutualisation.





Ad'AP : Agenda d'Accessibilité Programmé

CDG : Centre Départemental de Gestion

CIA : Complément Indemnitaire Annuel

CFE : Cotisation Foncière des Entreprises

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

CNAS : Comité National d'Action Sociale

CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

DGF : Dotation globale de fonctionnement

DOB : Débat d'Orientation Budgétaire

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FCTVA : Fonds de Compensation à la Taxe sur la Valeur Ajoutée

FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

FTTH : Fiber To The Home

IPCH : Indice des prix à la consommation harmonisé

MFS : Maison France Services

MSAP : Maison de Services Au Public

PACT : Projets Artistiques et Culturels du Territoire

PIB : Produit Intérieur Brut

PLF : Projet de Loi de Finances

PLFR : Projet de Loi de Finances Rectificative

PPCR : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations

PSR : Prélèvement Sur Recettes

RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties